



IVRY
S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MARCEL SALLNAVE (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Marcel Sallnave par la société SNTTP – 2 rue de la Corneille – 94122 Fontenay-sous-Bois, agissant pour le compte de la SADEV94 – 31 rue Anatole France – 94300 Vincennes,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Marcel Sallnave** à compter du **1^{er} juillet 2024** à **8 heures à 18 heures jusqu'au 27 septembre 2024 à 18 heures :**

- **Rue barrée au niveau du carrefour formé avec le boulevard du Colonel Fabien :**
- la **circulation** sera **déviée** par le boulevard du Colonel Fabien, l'avenue de l'Industrie, la rue Michael Faraday et la rue Charles de Coulomb,
- la **traversée piétonne** de la rue Marcel Sallnave est **maintenue** afin d'assurer la continuité du cheminement piéton côté pair du boulevard du Colonel Fabien
- **Neutralisation des trottoirs et de la voie de circulation.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SADEV94 –31 rue Anatole France – 94300 Vincennes,
- SNTTP –2 rue de la Corneille – 94122 Fontenay-sous-Bois.

FAIT EN MAIRIE, LE 24 JUIN 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 24 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon